## ART. PREMIER N° 343

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

### ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

# **AMENDEMENT**

N º 343

présenté par

M. Boucard, Mme Anthoine, M. Dumont, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, Mme Gruet, M. Descoeur, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, M. Forissier, Mme Louwagie, M. Ray, M. Viry, M. Portier, M. Dive et M. Dubois

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 348, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère de l'intérieur, en concertation avec le ministère de l'économie et des finances, envisage d'exonérer les SDIS de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques. Pour cela, il étudie la possibilité de modifier le code général des impôts. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli visant à exonérer les SDIS de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) uniquement.